

Élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME**



7.2.a Notice sanitaire

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal du 4 décembre 2017



A. L'eau potable

L'alimentation en eau potable de Davron est assurée par la Lyonnaise des eaux pour le compte du SIAEP (Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau Potable) de la Région de Feucherolles.

L'eau distribuée aux abonnés du SIAEP est d'origine souterraine et provient des usines de Flins-Aubergenville et du Pecq-Croissy appartenant à Suez, et de l'usine de Vernouillet appartenant au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Verneuil-Vernouillet. Elle provient de la station de pompage de Feucherolles.

Qualité de l'eau

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de 2015 présentent un très bon niveau de conformité à la réglementation en vigueur, et notamment une excellente qualité en termes bactériologiques.

<p>BACTERIOLOGIE</p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.</p>	<p>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.</p> <p>Nombre de prélèvements : 35</p>
<p>NITRATES</p> <p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE</p> <p>Moyenne : 26 mg/L Maximum : 32 mg/L Nombre de prélèvements : 96 <i>L'eau peut être consommée sans risque pour la santé</i></p>
<p>DURETE</p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.</p>	<p>EAU TRES CALCAIRE Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</p> <p>Moyenne : 35 °f Maximum : 38 °f Nombre de prélèvements : 96</p>
<p>FLUOR</p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE</p> <p>Moyenne : 0,22 mg/L Maximum : 0,24 mg/L Nombre de prélèvements : 16 <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>PESTICIDES</p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2</p>	<p>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L</p> <p>Toutes les valeurs sont inférieures au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 16</p>

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

B. L'assainissement

Davron ne possède pas encore de réseau public d'assainissement. L'assainissement est réalisé de manière autonome. Cependant, un système d'assainissement collectif est en cours d'étude pour les habitations situées dans le centre du village, et devrait être mis en place en 2018.

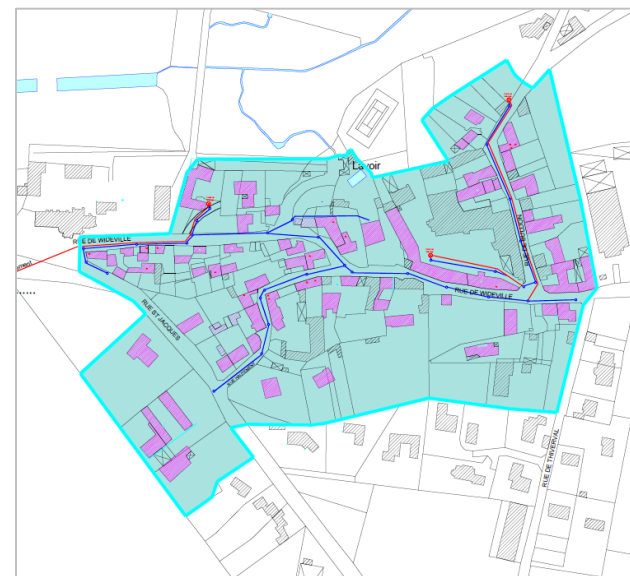
Les eaux usées des habitations / équipements / activités nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. Il convient donc de traiter les polluants véhiculés par les eaux usées (essentiellement matière organique, azote et phosphore) afin de limiter leur impact sur les milieux aquatiques.

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel, semblerait constituer la solution technique et économique la plus adaptée à un contexte rural d'habitations peu nombreuses et peu denses. Ce type d'assainissement concerne toutes les habitations de Davron du fait de l'inexistence de réseau collectif de collecte d'eaux usées. L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

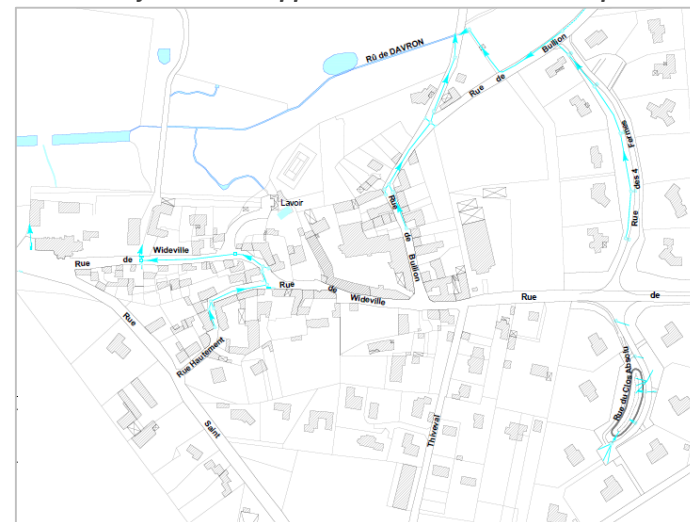
Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé en 2008 et le zonage a été révisé en 2015, en lien avec la mise en place de l'assainissement collectif à Davron. Il permet de définir un zonage d'assainissement sur le territoire de la commune, de mettre en place des moyens permettant de maîtriser l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement et de rejeter au milieu naturel des effluents en conformité avec les normes de rejet en vigueur. Le zonage d'assainissement est un document d'orientation opposable au tiers.

Le réseau des eaux pluviales est restreint. Il sera étendu lors de la mise en place de l'assainissement collectif du centre-bourg en 2018.

Projet de zonage d'assainissement collectif



Projet de développement du réseau des eaux pluviales



C. La gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par le SIEED (Syndicat Intercommunal de l'Évacuation et de l'Élimination des Déchets).

La collecte est effectuée en porte à porte une fois par semaine. La collecte des emballages et journaux a lieu en même temps que les ordures ménagères. Les verres sont collectés par l'intermédiaire de la colonne implantée à l'entrée du village.

Les habitants de Davron peuvent se rendre à la déchèterie intercommunale d'Épône.

Un service d'encombrants est proposé deux fois par an, selon un planning transmis à la commune chaque année.

Ensuite, les ordures sont triées, recyclées, compostées et incinérées au centre de valorisation des déchets ménagers de Thiverval-Grignon, par le syndicat mixte intercommunal SIDOMPE (Syndicat Mixte pour la Destruction des Ordures Ménagères), tout en produisant de l'énergie.

La collecte des déchets

La collecte en porte à porte est gérée de la manière suivante :

Déchets	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	1 fois par semaine
Emballages ménagers / papiers/journaux - magazines	1 fois par semaine
Déchets végétaux	Tous les lundis d'avril à décembre
Encombrants ménagers	2 fois par an